



Réunion Publique
Du 28 novembre 2019

Révision du SCoT du Piémont des Vosges

**Dites-moi ce que sera le
Piémont des Vosges en 2040 ?**





BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Le PETR est un **établissement public** qui regroupe :

- La Communauté de Communes des Portes de Rosheim (9 communes) ;
- La Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (6 communes) ;
- La Communauté de Communes du Pays de Barr (20 communes).

Le PETR est le résultat d'une **transformation** du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges, il a été créé le 1^{er} janvier 2019.

Le PETR est composé :

- D'un **Président** élu pour 6 ans : M. Philippe MEYER;
- D'un **Bureau** syndical de 9 élus ;
- D'un **Comité syndical** de 50 élus ;
- D'un **Conseil de développement** : qui sera constitué en 2020.

Les élus du PETR ne perçoivent aucune indemnité inhérente à leurs missions.



BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Les principales **missions** du PETR : travailler ensemble à l'échelle du Piémont:

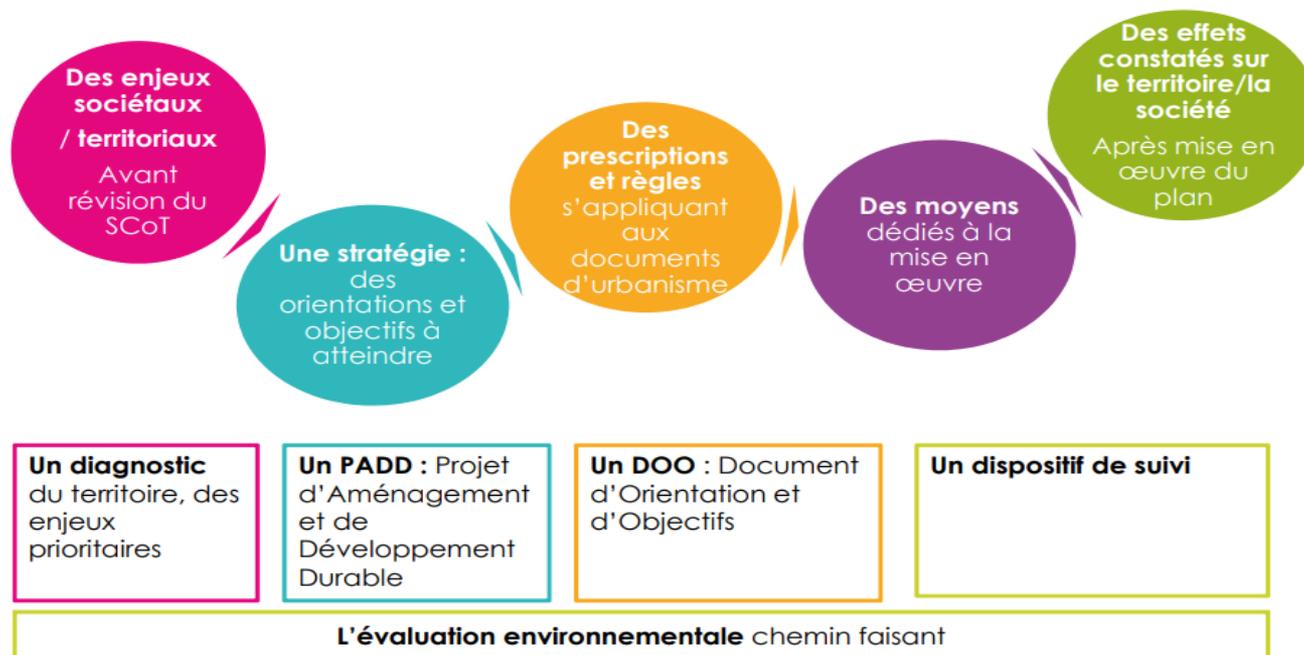
- ✓ La production de documents touristiques à l'échelle du Piémont ;
- ✓ Le développement et l'aménagement durable sur le Massif du Mont Sainte-Odile ;
- ✓ Les services aux communes et Comcom, comme le cadastre numérique ...;
- ✓ L'aménagement du territoire : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Le SCoT est à la fois un **projet politique** et un **document réglementaire** dont le contenu est cadré par le code de l'urbanisme.

Le SCoT a été approuvé le 14 juin 2007 mais la succession des évolutions réglementaires (Grenelle de l'Environnement, Loi ALUR...) imposent une **révision** du schéma : **actualisation du projet politique en conservant sa base.**





BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Janvier 2016
à Mars 2019

Diagnostic du territoire : analyse de l'évolution du territoire par rapport à la mise en œuvre du premier SCoT, identification des enjeux et des besoins d'évolution du document.

Juin 2019

Définition du PADD : Actualisation du projet d'aménagement et de développement durable et débat des élus sur les orientations du projet.

Juin à
Novembre
2019

Définition du DOO : définition des règles (recommandations, prescriptions...) du SCoT : maintien de règles existantes et intégration de nouvelles règles.

Décembre 2019
à Octobre
2020

Arrêt du SCoT et phase de procédure administrative et de consultation (avis des personnes publiques associées et enquête publique).

Décembre
2020

Approbation du SCoT qui deviendra alors opposable.



BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Débats, échanges, réflexions :



- ✓ sur la nouvelle architecture du PADD et les politiques publiques au regard des enjeux et besoins du territoire ;
- ✓ les scénarios de croissance démographique, le positionnement économique ;
- ✓ sur la consommation foncière, l'agriculture, les thématiques environnementales (trame verte et bleue, risques, ressources en eau, énergie et changement climatique...);
- ✓ sur les éléments de programmation, répartition des logements, maîtrise des extensions d'urbanisation...;
- ✓ sur les mobilités, la place de la voiture, le train...



Quelques précisions,

compléments,

questions... ?





Où habiter dans le Piémont en 2040 ?

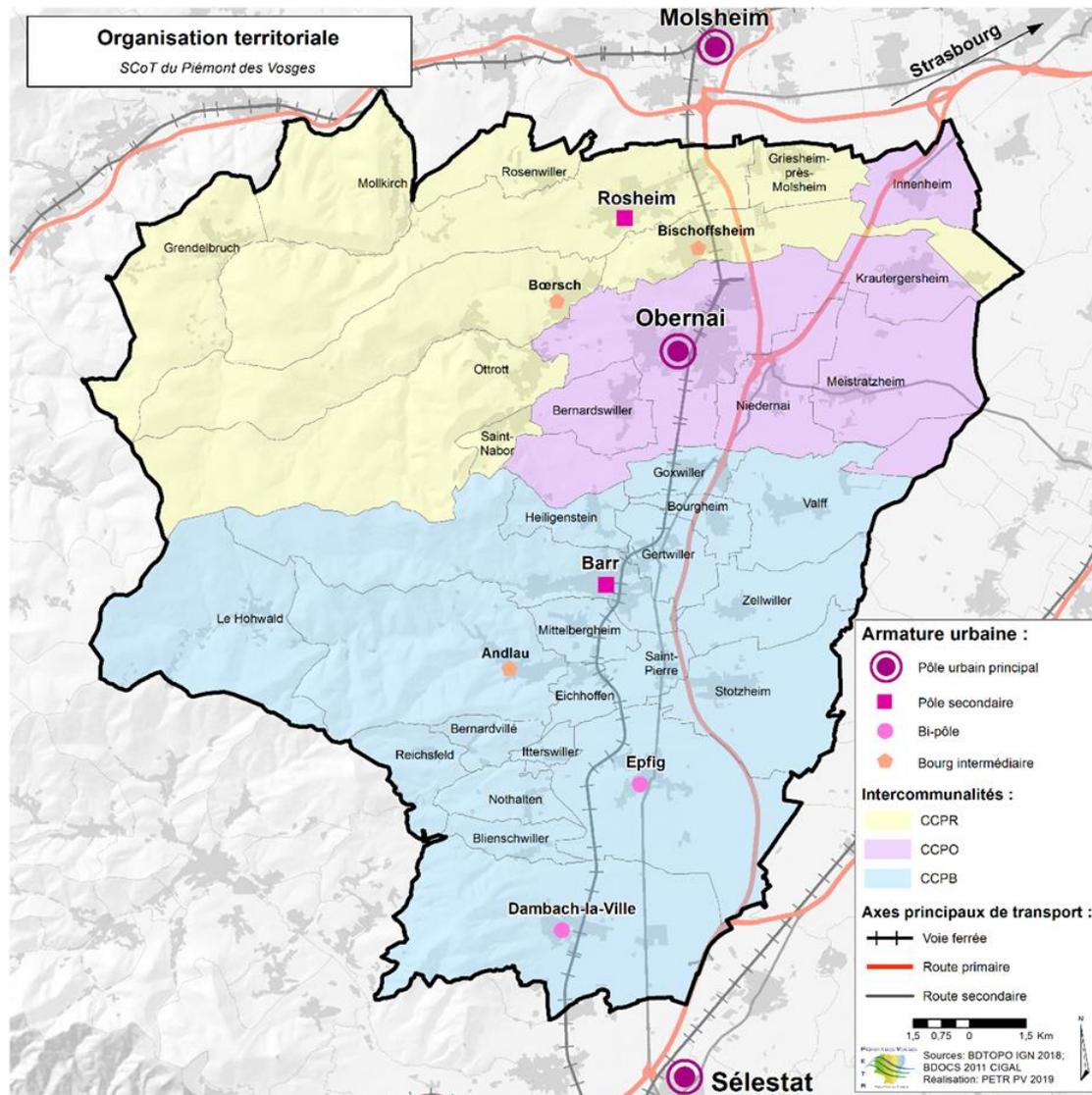
L'armature territoriale





BARR - OBERNAI - ROSHEIM

- ✓ 35 communes
- ✓ 60 000 habitants
- ✓ 22 600 emplois
- ✓ 30 300 actifs résidents
- ✓ 5 niveaux d'armature





Combien d'habitants sur le Piémont en 2040?

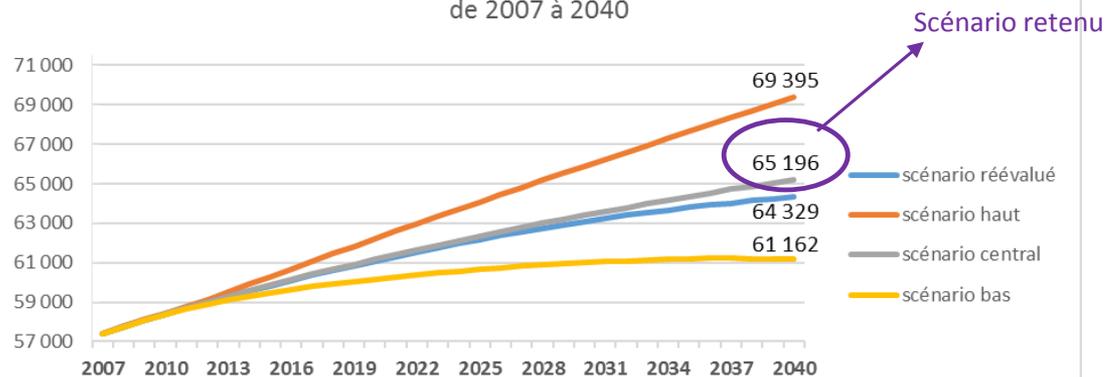
Les projections démographiques et la structure de la population





Les projections et la structure de la population

Projections évolution de la population du Piémont des Vosges de 2007 à 2040



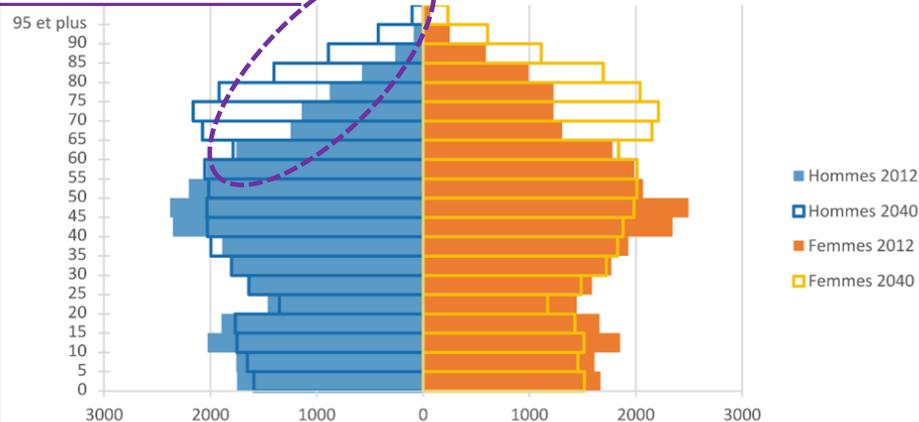
Source: INSEE, modèle OMPHALE

Croissance démographique :

- ✓ De 60 000 à 65 000 en 2040 ;
- ✓ La taille des ménages se réduira de 1,95 à 2,05 personnes/logements contre 2,35 actuellement.

Une population vieillissante :
L'âge moyen sera de 46,5 ans contre 40 ans aujourd'hui.

Projection de l'âge de la population du SCoT de 2012 à 2040

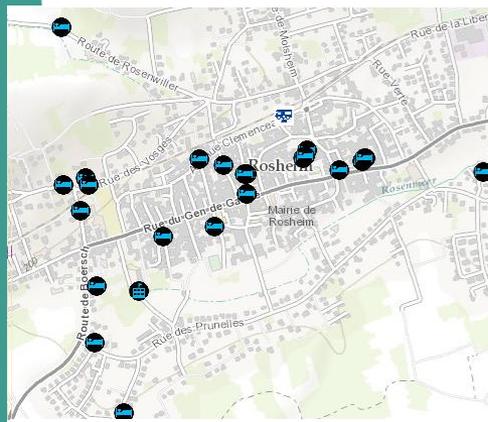


Sources: INSEE, modèle OMPHALE et RP2012



Y aura-t-il encore des villes et des villages en 2040 ?

Planification, urbanisation, densité, logements





La volonté de réduire une seconde fois les emprises

Le SCoT de 2007 prévoit **520 ha** pour les besoins fonciers en habitat, équipements publics et les activités économiques



Les élus ont décidé de limiter les extensions urbaines à **330 ha maximum** à l'horizon 2040

Habitat



200 ha dont la moitié pour les niveaux supérieurs de l'armature

Equipements publics



46 ha dont la moitié pour les niveaux supérieurs de l'armature

Foncier d'activités

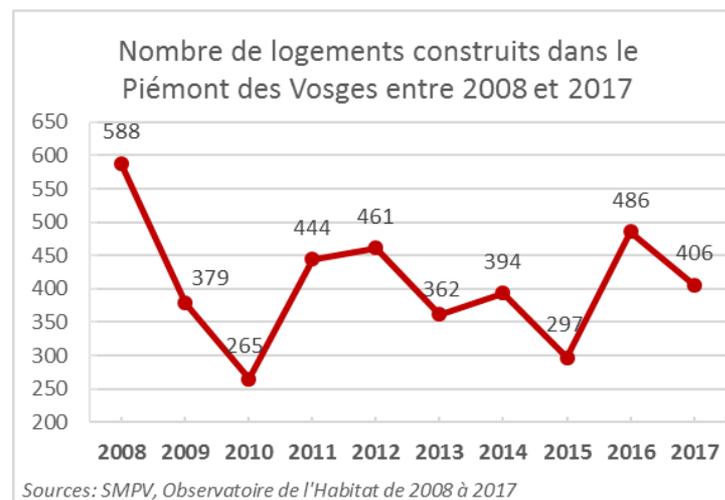


84 ha pour les zones d'activités



Le Piémont produit depuis 2008 :

- ✓ 410 logements/an ;
- ✓ Dont 54% à Obernai, Barr et Rosheim ;
- ✓ 77% de la production pour du logement collectif et intermédiaire.



Objectifs horizon 2040

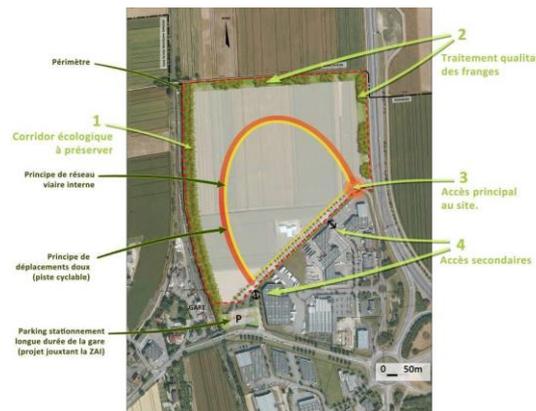


- ✓ Poursuivre la production à environ **430 logements/an** ;
- ✓ Limiter l'étalement urbain à **200 ha maximum** ;
- ✓ Poursuivre les efforts en intensification urbaine : **densification, requalification** ;
- ✓ Prévoir des **densités** en fonction des communes : 25 logements pour les pôles, 23 pour les communes + 1 000 habitants, 17 à 21 pour celles de -1 000 et 13 pour celles en montagne (Le Hohwald, Grendelbruch et Mollkirch) ;
- ✓ 60% minimum de logement groupé.



Où travaillera-t-on dans le Piémont en 2040 ?

Artisanat, industrie, emplois, zones d'activités, ...





Pour éviter que le Piémont des Vosges ne se transforme en « cité dortoir » et éviter des déplacements hors du territoire, il est nécessaire de créer des emplois :
à l'horizon 2040 il sera nécessaire de créer minimum 2 300 emplois :

- ✓ Localiser préférentiellement et autant que possible **les activités économiques au sein du tissu urbain mixte** et bien desservi par **les transports en commun** ;
- ✓ Réserver de manière générale les zones dédiées à l'économie pour les activités qui ne sont pas compatibles avec la proximité de l'habitat : **84 ha pour les zones d'activités en extension** ;
- ✓ Priorité à **l'intensification** dans les zones existantes (combler les espaces) et les **extensions des zones déjà existantes** ;
- ✓ Petites zones artisanales dans toutes les communes ;
- ✓ Interdiction des établissements SEVESO.



Quelques précisions,

compléments,

questions... ?





Y aura-t-il toujours des cigognes et des hamsters d'Alsace dans le Piémont en 2040?

Environnement, biodiversité...

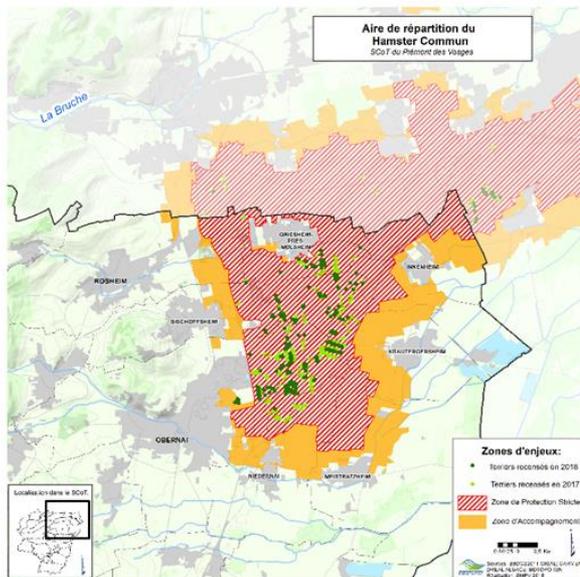
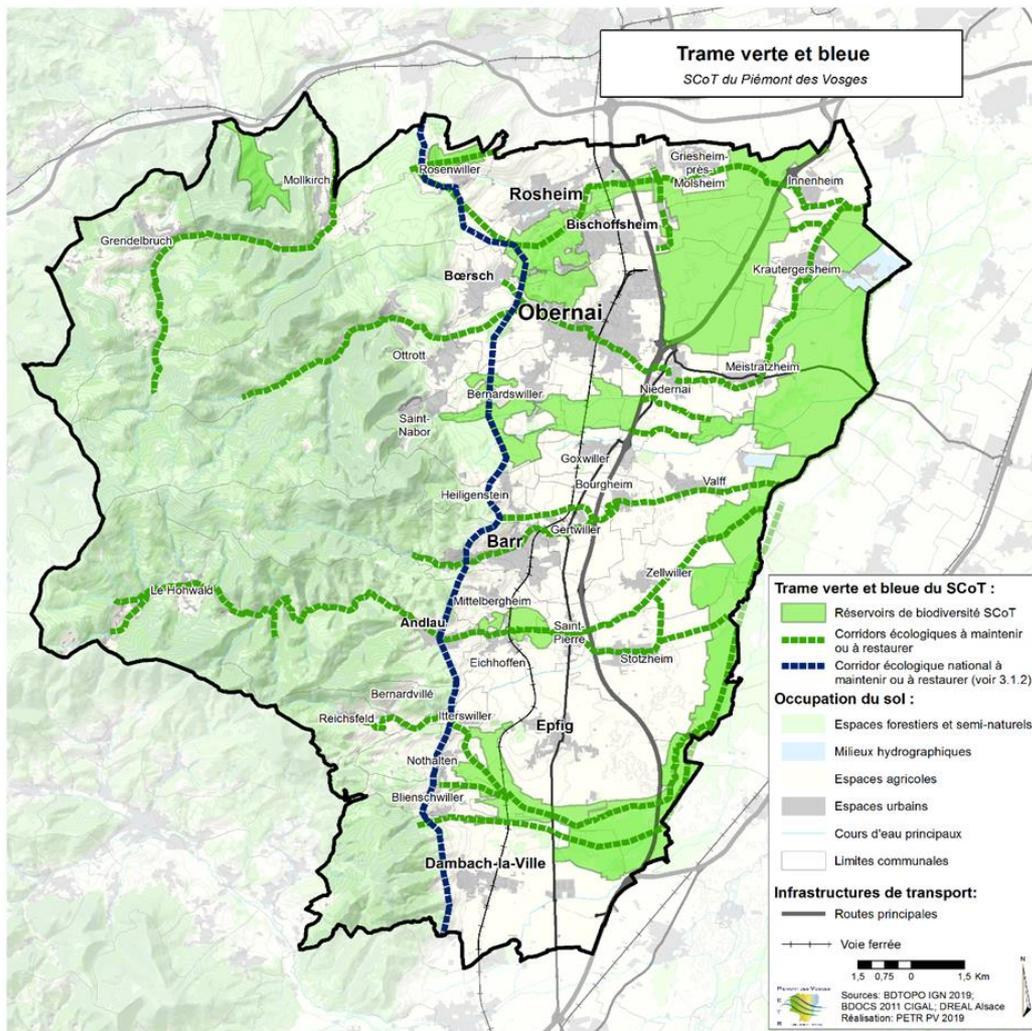




BARR - OBERNAI - ROSHEIM

L'ossature verte et bleue du Piémont des Vosges

Le SCoT protège **6 300 ha** en **réservoirs de biodiversité** et interdit toute construction à proximité des **corridors écologiques** : liaisons qui connectent les réservoirs entre eux.





Y aura-t-il toujours des châteaux et le Mont Sainte-Odile en 2040 ?

Identité, cadre de vie, paysage, patrimoine...

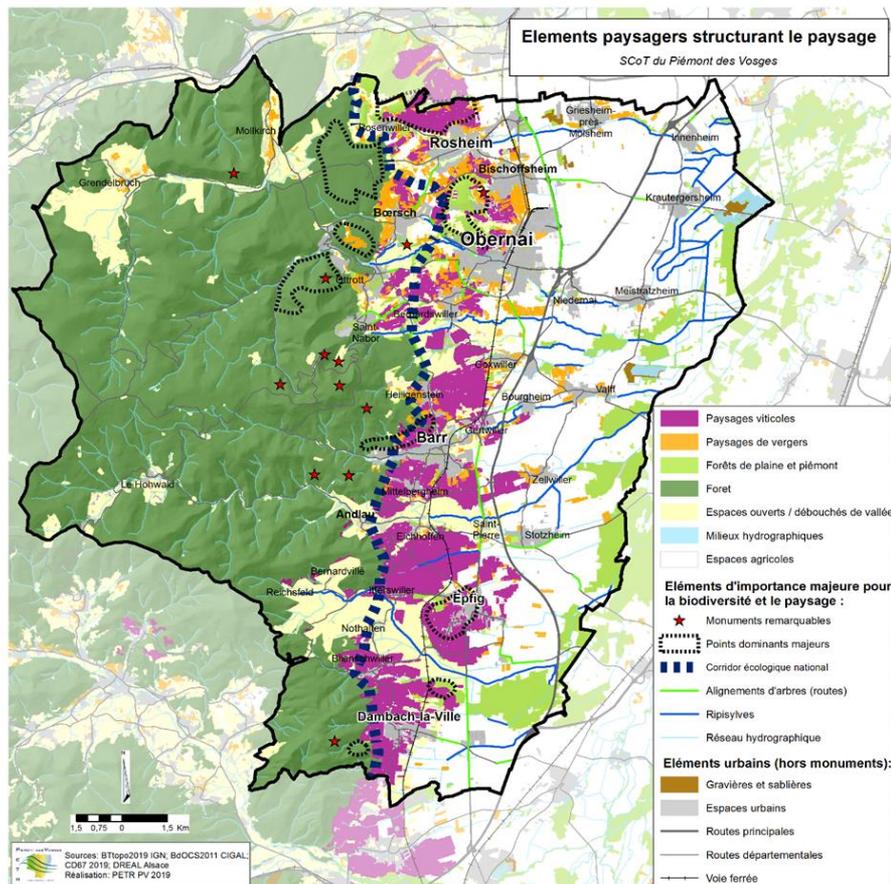




BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Le cadre de vie et le paysage du Piémont des Vosges

Le SCoT prévoit des règles pour **protéger et préserver le cadre de vie** des habitants :



- ✓ Les **monuments remarquables** (châteaux, Sainte-Odile, ...), les points de vue depuis ou vers les Vosges ;
- ✓ Les **vergers** et les **ceintures vertes** autour des villages ;
- ✓ Les éléments du paysage le long des cours des d'eau (**ripisylve**) ;
- ✓ Il conditionne l'urbanisation des **coteaux** ;
- ✓ Il veille aux **entrées de ville**, à **l'intégration paysagère** des zones d'activités, aux exploitations agricoles...

Y aura-t-il toujours de la neige sur les Vosges?

Réchauffement climatique, vulnérabilité du territoire et risques naturels





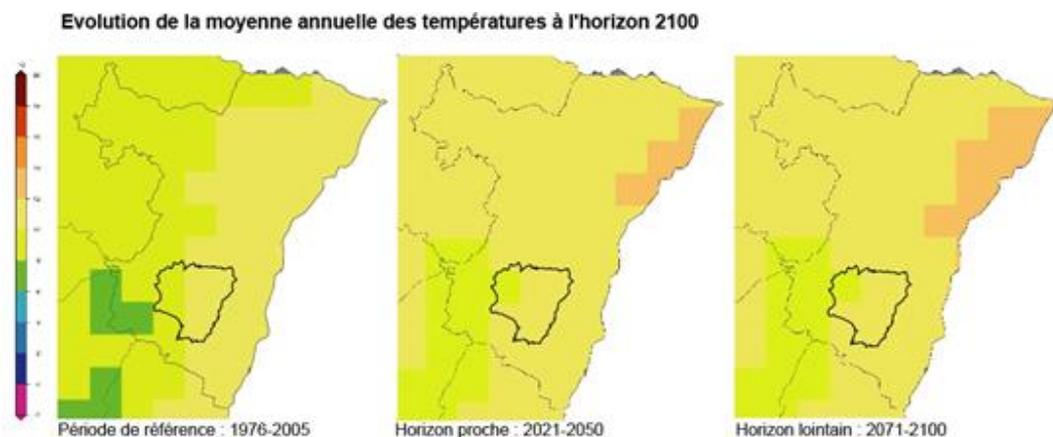
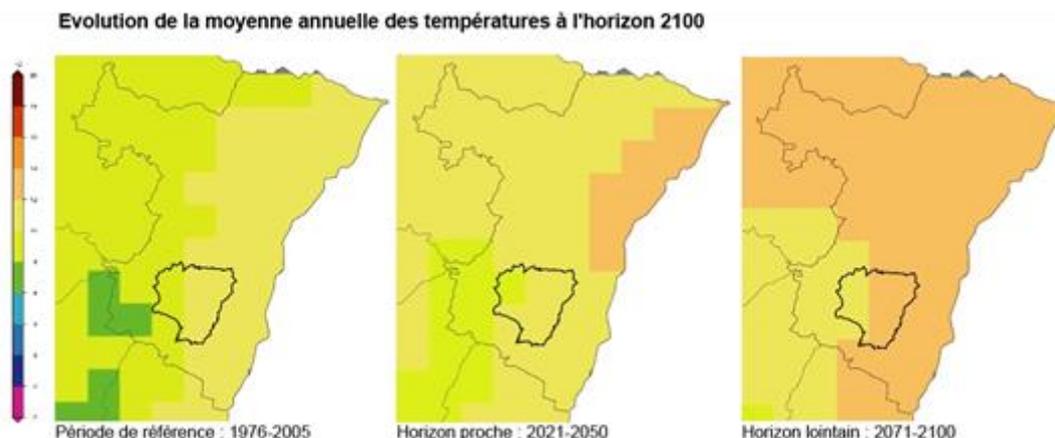
BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Vers une hausse des températures et des « chocs climatiques » plus importants

La température sur le massif passerait de 8-10°C à 10-12°C et de 10-12°C à 12-14°C en plaine.

Augmentation des canicules et des risques inondations, des coulées de boue...

Scénario *stabilisation* des concentrations en CO₂



Mener une politique climatique qui vise à **faire baisser les concentrations de CO₂**

Scénario *baisse des concentrations* en CO₂



Y aura-t-il toujours des choux
et du vin en 2040 ?

Agriculture, viticulture, espaces agricoles et
forestiers...



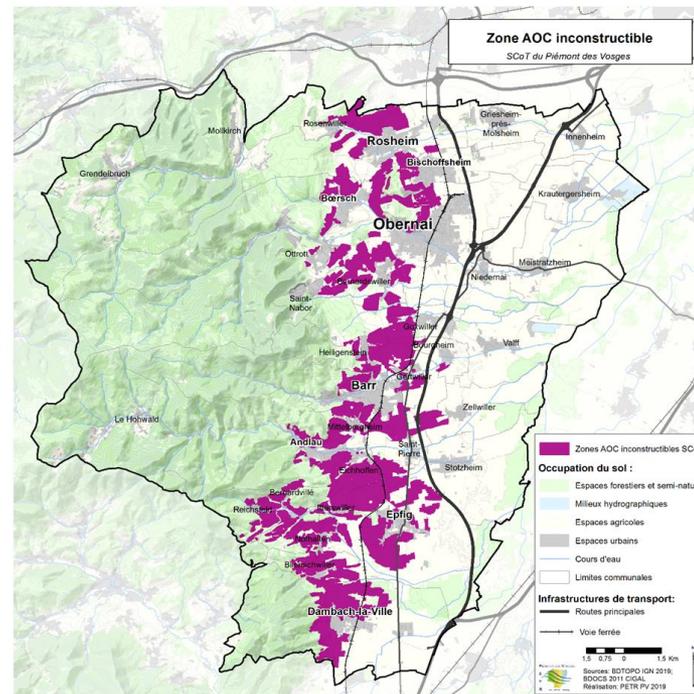


BARR - OBERNAI - ROSHEIM

La préservation des espaces et des exploitations

Le SCoT agit sur la préservation des **espaces agricoles, viticoles et forestiers** :

- ✓ En limitant les extensions urbaines, il garantit la pérennité des terres ;
- ✓ Il préserve tout le massif forestier : en plaine et dans les Vosges ;
- ✓ Il rend inconstructible 90% des terres viticoles.



Le SCoT agit sur la **pérennité des exploitations** :

- ✓ Les communes doivent définir des secteurs agricoles constructibles ;
- ✓ Le SCoT encourage l'économie des grandes filières, filières de production locales et de commercialisation par la vente directe ou de proximité.



Quelques précisions,

compléments,

questions... ?





Ira-t-on toujours en vacances dans le Piémont en 2040 ?

Tourisme, hébergements touristiques, stratégie...





BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Objectifs poursuivis par le SCoT :

- Conforter et affirmer **le rayonnement touristique** du territoire mais aussi **stimuler son économie** (capter des richesses et créer des emplois) ;
- **Augmenter** la durée moyenne et le volume des séjours.

Les **actions à mener** avec l'ensemble des acteurs :

- ✓ Renforcer le tourisme urbain, culturel et patrimonial ;
- ✓ Renforcer les activités de loisirs et de plein air dans tout le territoire ;
- ✓ Développer le tourisme d'affaires et de séminaires ;
- ✓ Conforter et renforcer l'œnotourisme ;
- ✓ Améliorer la diffusion des flux de visiteurs ;
- ✓ Soutenir le développement de services innovants permettant d'accroître la consommation touristique.



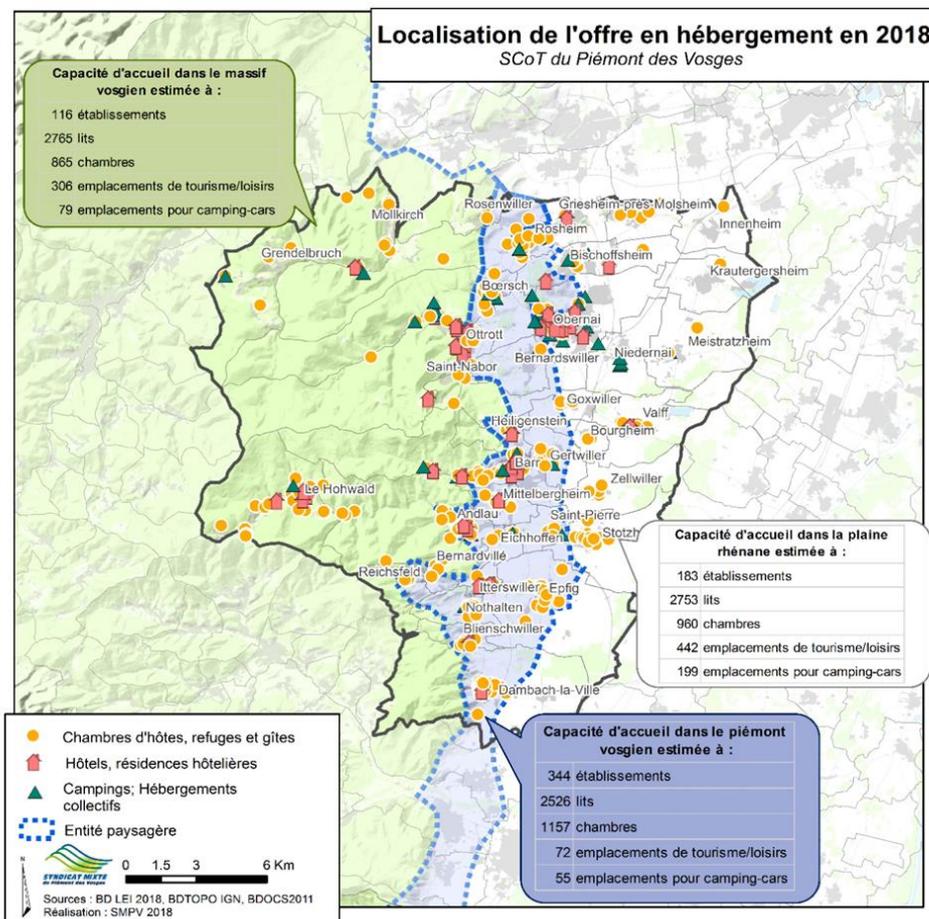
Valoriser le Massif du Mont Sainte-Odile

- **Améliorer la qualité de fonctionnement** du Massif du Mont Sainte-Odile : mener des réflexions sur les dysfonctionnements en matière de stationnement, circulation piétonne et d'aménagement ;
- **Protéger et valoriser le patrimoine** du Mont Sainte-Odile : richesse patrimoniale à protéger : plusieurs bâtiments classés et très fréquentés ;
- Mener des réflexions sur les **mobilités** et les **aménagements**





BARR - OBERNAI - ROSHEIM



- ✓ Optimiser l'usage des hébergements existants ;
- ✓ Encourager la rénovation et la requalification de la part vieillissante du parc d'hébergements touristiques ;
- ✓ Préserver l'hôtellerie traditionnelle et lui permettre de se moderniser ;
- ✓ Permettre de développer des habitations légères de loisirs, mobile home, yourtes, chalets, cabanes



Où ira-t-on faire nos courses en 2040 ?

Commerce, aménagement commercial...





BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Commerce, aménagement commercial

- ✓ Conforter et renforcer le commerce dans le tissu diffus pour limiter les déplacements : développer l'activité commerciale au sein des centres villes/villages = **commerces et services de proximité dans toutes les communes** ;
- ✓ Densifier les activités commerciales au sein des espaces économiques existants : s'il existe des espaces en zones d'activités, **les commerces pourront s'y installer si possible dans un esprit de complémentarité** avec ceux du centre-ville ;
- ✓ Les nouvelles zones commerciales uniquement à **Barr/Gertwiller, Obernai et Rosheim** ;
- ✓ Les ensembles commerciaux ou à fort rayonnement **uniquement à Barr/Gertwiller, Obernai et Rosheim.**



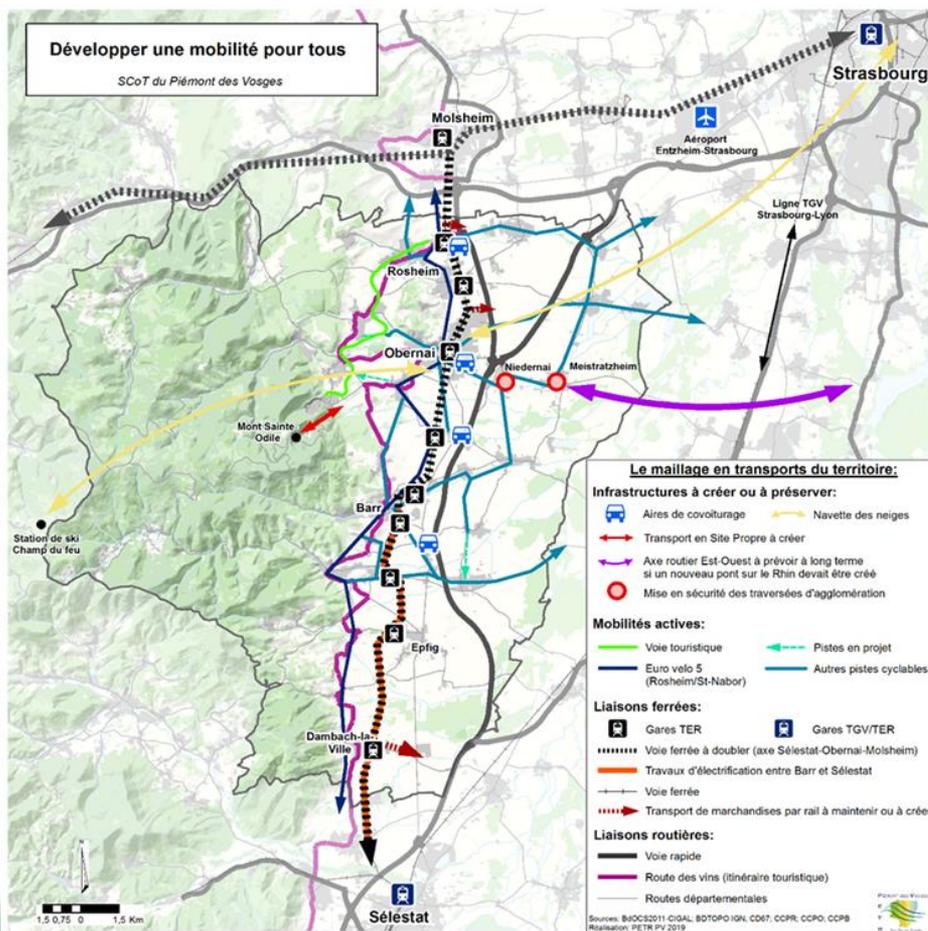
Comment se déplacera-t-on sur le Piémont en 2040?

Mobilité, stratégie en matière de déplacement...





BARR - OBERNAI - ROSHEIM



Objectif : construire une mobilité durable :

- ✓ Renforcer la desserte ferroviaire du territoire et favoriser l'intermodalité ;
- ✓ Développer l'usage des transports collectifs et limiter celui de l'automobile ;
- ✓ Mettre en place les conditions pour favoriser les circulations douces.



BARR - OBERNAI - ROSHEIM

Sur le réseau ferré :

- ✓ Perspective d'évolution avec le Réseau Express Métropolitain (REM) ;
- ✓ Améliorer la desserte vers Sélestat, renforcer le cadencement entre Sélestat et Barr, électrification et doublement de la voie.

Sur le réseau routier :

- ✓ Le développement des axes routiers n'est pas recherché dans le cadre du SCoT afin de favoriser les déplacements en transports en commun ;
- ✓ Axe Est-Ouest Obernai/Lahr mais conditionné : faisabilité, respect environnement, création d'un pont et accord de toutes les parties.

Compléter le maillage du réseau cyclable en le connectant.

Mener des réflexions autour d'un **accès en transport en site propre** vers le Mont Sainte-Odile.

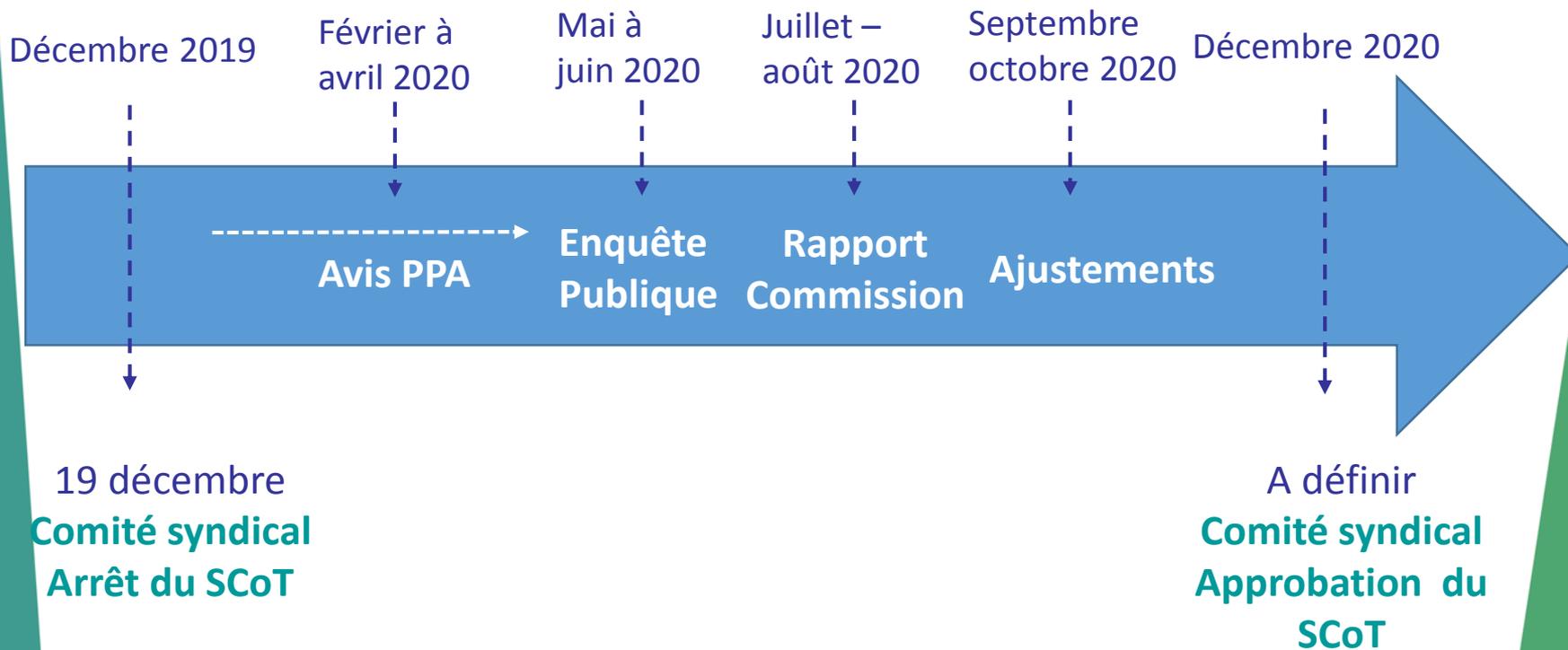


Quelques précisions,

compléments,

questions... ?







Consultation des documents :
www.scot-piemont.org



Une question, un renseignement :
contact@smpv.org



Merci pour votre attention

